



Le travail politique du Réseau Education Sans Frontières

Damien de Blic, Claudette Lafaye

► To cite this version:

Damien de Blic, Claudette Lafaye. Le travail politique du Réseau Education Sans Frontières. Bruno Frère et Marc Jacquemain. Résister au quotidien, Presses de Sciences Po, 2013, Résister au quotidien, 978-2-7246-1295-0. hal-01247274

HAL Id: hal-01247274

<https://hal.science/hal-01247274>

Submitted on 21 Dec 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Chapitre 1 / LE TRAVAIL POLITIQUE DU RÉSEAU ÉDUCATION SANS FRONTIÈRES

Damien de Blic et Claudette Lafaye

Confrontés à la situation de familles sans papiers ayant des enfants scolarisés en France et de jeunes majeurs menacés d'expulsion, les militants du Réseau éducation sans frontières (RESF) inventent un registre critique original. Réticents à l'idée de ranger trop hâtivement la situation des sans-papiers dans des catégories politiques générales, attachés aux engagements ancrés dans des rencontres toujours singulières, les militants du RESF expérimentent une politisation paradoxale de leur action qui se réalise dans et par l'ancrage des comités de soutien au sein de leur environnement proche, l'attachement qu'ils portent à une « communauté », communauté qui se révèle à eux dans le moment même où elle est menacée de l'amputation d'un ou plusieurs de ses membres. Rejetant la manière usuelle de constituer une cause, qui suppose un travail de désingularisation et un processus de montée en généralité caractéristiques du régime de la dénonciation et de la justification publique, la forme particulière de l'engagement et de la mobilisation au sein du RESF interroge nos conceptions tant usuelles que savantes de l'engagement citoyen.

Mots clés : attachement – école – engagement – communauté – généralisation – montée en généralité – politique du proche – sans-papiers – singularité

Dès 2004, et de manière beaucoup plus intense entre l'automne 2005 et le printemps 2006, émergent dans toute la France, le plus souvent à partir des établissements scolaires, des centaines de comités locaux reliés les uns aux autres en un vaste réseau : le Réseau éducation sans frontières. Ces comités locaux ne sont la plupart du temps pas constitués en association. En l'absence de statuts, d'adhésion, de paiement d'une cotisation, de président(e) élu(e) et de représentant(e)s mandaté(e)s, leur structuration est faible et leurs contours sont à géométrie variable. Chaque comité local revendique avec acharnement la régularisation des jeunes majeurs et des familles sans papiers qui se sont présentés à lui. Moins d'une décennie après les grèves de la faim des sans-papiers de Saint-Bernard (Siméant, 1998 ; Blin, 2005) et les mobilisations autour des

déboutés de la circulaire de régularisation du ministre de l'Intérieur Jean-Pierre Chevènement¹, la question des sans-papiers se trouve ainsi remise en visibilité dans l'arène publique.

Cette réémergence doit bien évidemment être mise en regard du durcissement des politiques publiques l'égard des migrants depuis 2002 (Rodier, Terray, 2008). Quand bien même il est possible d'identifier les prémices d'une politique répressive dès les années 1970 (Lochak, 2007), la décennie 2000 se caractérise par une inflation de textes législatifs et réglementaires qui restreignent délibérément les possibilités de séjour régulier pour les étrangers² et par un tour nouveau donné aux pratiques administrative et policière. Est notamment inauguré, à partir de 2003, un nouveau management administratif fondé sur la fixation d'objectifs chiffrés à atteindre en matière de reconduites à la frontière d'étrangers en situation irrégulière et la mise en regard de ces objectifs avec les reconduites effectivement réalisées (Spire, 2008 ; Cette France-là, 2012). Les expulsions qui en résultent touchent des personnes sans papiers jusque-là épargnées : des lycéens reçoivent, au lendemain de leur majorité, une injonction de quitter le territoire français ; des pères et des mères de familles sont arrêtés aux terrasses des cafés, à la sortie du métro, dans

1. Une des dernières grandes grèves de la faim de sans-papiers s'est déroulée à Paris, au cours du printemps et de l'été 1996. Plusieurs centaines d'Africains sans-papiers ont d'abord occupé l'Église Saint-Ambroise à Paris, au mois de mars 1996 ; à la suite de leur évacuation et de leurs replis successifs dans différents lieux, certains d'entre eux ont alors occupé l'église Saint-Bernard en juin 1996 et ont entrepris une grève de la faim avant d'être expulsés en août de la même année. Cette mobilisation constitue le point d'orgue d'un format d'engagement bien identifié par Johanna Siméant (1998) : des sans-papiers, souvent célibataires, acteurs de leur propre cause, occupent des lieux de culte, entament une grève de la faim et sont accompagnés dans leur mobilisation par de nombreux soutiens : partis politiques de gauche, quelques syndicats, hommes d'Églises, personnalités intellectuelles et artistiques. Les mobilisations se sont poursuivies au cours des deux années suivantes : d'abord, au début de l'année 1997, en opposition au projet de loi Debré qui cherchait à instaurer un contrôle rapproché tant des étrangers que de ceux susceptibles de les héberger, puis, en 1998, à cause du rejet de la circulaire de régularisation du 24 juin 1997, soit après le retour de la gauche au gouvernement.

2. Trois lois et une ordonnance sont ainsi promulguées en France entre 2003 et 2007, et pas moins de vingt-neuf décrets d'application entre 2006 et 2008 (GISTI, 2008). Une quatrième loi a été adoptée par le Parlement le 11 mai 2011.

la rue ou encore sur le chemin de l'école... C'est donc autour de cette population devenue plus vulnérable qu'elle ne l'était précédemment que se constitue le RESF.

Plusieurs traits distinguent les mobilisations du RESF des mobilisations de sans-papiers qui leur ont préexisté (Siméant, 1998) comme de celles qui émergent quelques années plus tard (Asplan, 2009 ; Barron *et al.*, 2011). En premier lieu, en se constituant autour d'enfants, de jeunes majeurs scolarisés et de familles, le RESF fait émerger une nouvelle figure du sans-papiers, très éloignée de celle du travailleur célibataire qui dominait jusqu'alors et qui réinvestira l'espace public à partir de 2008. En second lieu, ces mobilisations sont engagées, tout au moins à Paris, non par les sans-papiers eux-mêmes et leurs soutiens traditionnels, mais essentiellement par des personnes en situation régulière, sans nécessairement grande expérience de la cause des sans-papiers, ni même de l'action militante³ (Blic, Blic, 2006). Ces personnes, quand bien même elles ne sont pas les seules à se mobiliser, vont imprimer une marque particulière à cette mobilisation qui contribue à tenir à distance les militants traditionnels, comme on le verra plus loin.

Qu'est-ce qui conduit des citoyens ordinaires, enseignants, parents d'élèves, simples voisins parfois, à s'engager aux côtés de sans-papiers ? De quelle nature est le « bien » qu'ils s'emploient à défendre ? Peut-on décrire comme un processus de politisation l'expérience et les actions émergeant de ces comités locaux qui se sont presque tous constitués, à Paris, à partir de la rencontre d'une famille vivant parfois dans le même immeuble qu'eux et dont ils découvrent souvent avec stupeur qu'elle est sans papiers et directement menacée de reconduite à la frontière ? Cette dernière question mérite d'être posée dans la mesure où ces mobilisations présentent une particularité qui est l'objet même de ce chapitre. La manière de s'engager et de se mobiliser au sein du RESF interroge en effet nos conceptions usuelles et savantes

3. Il convient d'emblée de préciser que ce n'est pas le cas partout et que certains comités locaux du RESF, en banlieue parisienne comme en province, se sont constitués à partir d'appuis militants préalables (Dupont, 2009 ; Mathieu, 2010a), ce que confirment également quelques-uns de nos entretiens témoins réalisés auprès de membres de comités locaux situés en banlieue parisienne.

de l'engagement citoyen, lequel répond à une définition à la fois normative et restrictive héritée notamment de la philosophie des Lumières. Celle-ci a, en effet, façonné l'idéal d'un citoyen détaché et surplombant, et a favorisé la constitution d'un espace public comme sphère de discussion politique, dont la généalogie a été réalisée par Jürgen Habermas (1997). Cette figure, aussi prégnante qu'elle demeure, est susceptible de laisser émerger d'autres manières d'être citoyen et de faire de la politique, auxquelles le sociologue doit être attentif : c'est ce que nous montrent les militants du RESF en ne procédant pas de la manière usuelle pour constituer une cause, constitution qui suppose un travail de désingularisation et un processus de montée en généralité caractéristiques du régime de la dénonciation et de la justification publique⁴ (Boltanski, Darre, Schiltz, 1984 ; Boltanski, Thévenot, 1991). La rencontre avec des familles, à l'origine de l'engagement au sein du réseau, semble constituer une base expérientielle qui arme une critique non seulement du traitement que l'administration réserve aux personnes sans papiers, mais aussi du militantisme classique. Cette double critique s'inscrit dans un format particulier qui se caractérise par une réticence à appréhender la situation des sans-papiers dans des catégories politiques générales. À travers cette réticence à la généralisation va s'expérimenter une politisation qui prend une forme paradoxale dans la mesure où elle se réalise dans et par l'ancrage des comités de soutien au sein de leur environnement direct, l'attachement qu'ils portent à quelque chose comme une « communauté » qui se révèle à eux dès lors qu'ils la sentent menacée d'être amputée d'un ou de plusieurs de ses membres. C'est la mise en visibilité de cette communauté qui paraît constituer l'originalité du travail politique opéré par les militants du RESF, à l'aune de laquelle il convient de situer la spécificité de leur travail politique au sein des mouvements militants.

L'enquête sur laquelle nous nous appuyons pour déployer cette hypothèse s'est déroulée à Paris : nous avons réalisé durant plusieurs

4. Daniel Mouchard (2002 ; 2009) retrace notamment la manière dont les mouvements d'« exclus » des années 1990 (sans-papiers, mais aussi chômeurs et mal-logés) opèrent une montée en généralité à travers une critique de l'État et la revendication de droits ; il souligne également les difficultés rencontrées par ces mouvements.

années une « participation observante » de la vie de deux comités locaux du RESF constitués en 2005 et 2006, respectivement dans le XX^e et le XI^e arrondissement. Contre des usages imprécis ou faibles de la notion de « participation observante » (Soulé, 2007 ; Schnapper, 2011⁵), nous voulons signifier ici que nous n'avions ni l'un ni l'autre le projet initial de prendre pour objet d'investigation ces deux comités locaux : nous nous y sommes d'abord engagés en tant que citoyens lorsque nous avons appris que des parents de l'école où se trouvaient scolarisés nos enfants venaient d'être expulsés ou menaçaient de l'être. À l'instar de Dominique Schnapper (2010 ; 2011), nous avons donc « d'abord fait partie du groupe avant de l'observer », quand bien même, en tant que sociologue engagé dans une activité militante, il nous était difficile de nous départir d'une forme de distance, due à notre habitus professionnel. Cependant, ce n'est que dans un second temps que le projet d'enquête a pris corps, à travers les nombreux échanges où, collègues de bureau, nous restituions et confrontions nos expériences respectives. Cette confrontation a été centrale, non seulement afin de formaliser un questionnement, mais pour l'activité d'observation elle-même : c'est elle qui a aiguisé nos regards respectifs et qui, au-delà de la prise de notes, a rendu plus aisées les opérations de décentration tout en nous prévenant simultanément des excès inverses de distanciation. La démarche adoptée est, de fait, en affinité avec la sociologie pragmatique dans laquelle ce chapitre s'inscrit. À rebours d'une perspective qui se propose de rapporter l'indignation militante à des explications causales qui échappent aux acteurs, par la socialisation, les dispositions ou les trajectoires, à l'instar de l'analyse réalisée par Lilian Mathieu (2010a) sur un comité départemental du RESF de province, notre approche entend rendre compte de l'expérience d'engagement des acteurs en examinant ses conséquences sur leur activité civique et politique. Autrement dit, l'expérience et l'indignation ne sont pas les énigmes que nous nous attachons à résoudre, mais les points de départ dont nous nous proposons d'examiner dans quelle mesure ils participent de la recomposition de l'activité militante.

5. Dominique Schnapper, après avoir recouru à cette notion pour qualifier sa posture d'enquête (2010) lui préfère désormais celle d'« expérience-enquête » (2011).

Parallèlement à l'observation réalisée au sein des deux comités locaux dans lesquels nous étions engagés et, là encore, à des fins de décentration, nous avons collecté des sources écrites et réalisé des entretiens auprès de personnes engagées au sein d'autres comités locaux. Celui du X^e arrondissement de Paris a ainsi fait l'objet d'une enquête spécifique. Une dizaine d'entretiens complémentaires auprès de membres de différents autres comités locaux de Paris et de sa banlieue, dans le cadre d'un cours de licence de sociologie consacré à l'action collective⁶, a permis de contrôler nos observations et de mieux contextualiser certains traits de l'engagement au sein du RESF.

Des engagements ancrés dans la singularité d'une rencontre

Les observations réalisées au sein des deux comités locaux du XI^e et du XX^e arrondissement de Paris et plus encore les entretiens dont nous disposons montrent que, pour la plupart des personnes, l'engagement au sein du RESF naît rarement de la volonté de défendre une cause, mais d'abord du souci de situations singulières qui se dévoilent dans les écoles et qui s'imposent à eux. Cette dimension est notamment signalée par le fait que les interviewés ne donnent jamais de sens à leur engagement sans passer par une narration qui laisse une large place à la description d'histoires de vie et de rencontres dont le caractère irréductible est souligné avec insistance. Les engagements sont le plus souvent déconnectés d'une sensibilisation préalable à la cause des sans-papiers.

Odile rapporte que cette sensibilité était chez elle tout simplement absente : « Pour moi, les sans-papiers, c'était des clandestins, c'était Sangatte et tout ça... Je n'avais pas réalisé. Je ne savais pas qu'on pouvait fabriquer des sans-papiers. Là, tu te rends compte de ce que ça signifie, "fabriquer des sans papiers". » Il en va de même pour Roselyne : « Pour moi, un sans-papiers, c'était quelqu'un qui se cachait. J'avais dû en entendre parler une ou deux fois à la télévision, mais c'était pas une chose à laquelle je m'intéressais. »

6. Que soient ici remerciés les participants à ce cours et plus particulièrement : Alexandre Egbako, Caroline Ahii, Pierre Bertho, Sarah Cousin, Pauline Fourcade, Charlène Guérin, Sabrina Merabet, Samira Zouag.

C'est donc précisément parce qu'il existe des figurations antérieures des sans-papiers, soit – du point de vue de l'État – comme des clandestins, soit – de celui des collectifs – comme des travailleurs, que la découverte de sans-papiers dans son environnement immédiat, le plus familier dans le cas de l'école ou de son immeuble, constitue un choc pour les futurs militants ; c'est une attente d'altérité qui se trouve troublée par la découverte qu'un sans-papiers peut être un parent d'élève et/ou un voisin.

Étienne s'est engagé au sein du comité local du RESF du groupe scolaire où son fils est scolarisé le jour où Karima, sa voisine de palier, est venue frapper à sa porte, désemparée, tenant à la main l'arrêté préfectoral de reconduite à la frontière qu'elle venait de trouver dans sa boîte aux lettres. Ce jour-là, Étienne découvre que cette mère de famille marocaine qui réside en France depuis quatorze ans, qu'il connaît bien puisqu'elle vit, depuis plusieurs années, dans le même immeuble que lui, est sans papiers. Il est bouleversé et ne cesse de répéter aux membres du comité local du RESF qu'il accueille dans son salon, en cette veille de Noël 2005 : « Karima, qui habite en face de chez moi, qui est en France depuis quatorze ans, dont le mari [en fait, le compagnon] est en règle... Comment c'est possible de la renvoyer au Maroc ? » Durant les quatre semaines de mobilisation des habitants du quartier, qui aboutiront à la régularisation de Karima, Étienne se démène en tous sens, en proie à une grande agitation, revenant sans cesse sur la situation de Karima, qu'il n'aurait jamais pu imaginer, et sur la nécessité d'empêcher « cette ignominie ». Et Étienne, la voix étranglée par l'indignation, conclut invariablement ainsi le récit qu'il fait à quiconque lui prête attention : « Et vous vous rendez compte de ce que le préfet ose écrire : "Compte tenu du cas d'espèce, il n'est pas porté une atteinte disproportionnée au droit de l'intéressée à sa vie familiale." »

Pierre explique que, pour lui, la question des sans-papiers a fait irruption via son fils Félix, qui a 12 ans en 2005, et l'histoire d'une amie du collège, Sonia, qu'il lui a racontée. La maman de Sonia arrive un jour « en pleurs » à l'école, expliquant que sa fille dort mal, qu'elle-même a fait plusieurs syncopes et que toute la famille vit dans la peur de l'expulsion. Pierre commente : « C'est à ce moment-là qu'on prend

conscience de la chose. En discutant avec les parents de Sonia, on a su qu'ils avaient fui l'Algérie pour ne pas que leur fille porte le voile, que ça faisait sept ans qu'ils étaient en France. »

À la différence de beaucoup d'autres, Aurore, enseignante en CE2, était déjà préoccupée par le problème des sans-papiers : elle avait notamment participé aux manifestations contre les lois Pasqua de 1986-1988. Pourtant, lorsqu'un aide-éducateur vient frapper à la porte de sa classe et lui tend un papier sur lequel il est écrit : « Le père de Thomas est en rétention. Il doit quitter le territoire sous quinze jours », elle est ébranlée : « Un enfant de ma classe était dans cette situation-là et je ne le savais pas. [...] Donc là, le choc total. J'étais face à mes élèves et je ne m'attendais pas du tout à lire ça sur un papier. L'émotion est montée très vite en moi et j'ai senti les larmes et la colère venir. J'ai tourné le dos à mes élèves pour ne pas qu'ils me voient... et reprendre mon souffle. »

Le thème de l'irruption et de la prise de conscience est récurrent au cours des entretiens. L'impulsion de l'engagement y est presque toujours décrite sous la forme d'un basculement. Odile, Étienne, Pierre et Aurore ouvrent donc les yeux sur une réalité présente, à portée de main et de regard, qu'ils côtoyaient jusque-là sans la voir et qui, subitement, entre dans leur vie de telle sorte qu'ils ne peuvent plus l'ignorer et ne pas se sentir concernés. C'est un « choc », comme dit Aurore, qu'ils doivent « encaisser », pour reprendre la terminologie forgée par Joan Stavo-Debaugé (2009).

Jeanne : « On ne se rendait compte de rien, à ce moment-là » ; Odile : « J'avais pas réalisé [...] Tout ça, évidemment, on ne le savait pas, à l'époque, on s'est juste retrouvé plongés là-dedans. J'avais beau être prof d'histoire-géo, donner des cours d'éducation civique, le terrain est bien loin de ce qu'on enseigne en tant que prof ! »

Le moment où l'on s'engage n'a pas la plupart du temps été impulsé par la réflexion ou nourri par le débat politique. Odile se sent obligée de préciser qu'au vu de son métier elle était a priori intellectuellement armée pour voir et savoir. « On s'est juste retrouvé plongés là-dedans », explique-t-elle, cependant que d'autres disent : « On s'est fait happer »,

« On s'est retrouvé pris... » Les expressions utilisées comme l'emploi récurrent de la forme passive traduisent le fait qu'il s'agit de quelque chose de subi. Le recours systématique au pronom personnel « on », que les linguistes qualifient de « non-personne », exprime également la perte de contrôle sur la situation décrite (Pollak, 1990, p. 239-241), mais il signale aussi que ceux qui font état de cette expérience ne sont pas les seuls à l'avoir éprouvée, qu'il s'agit d'une expérience commune ou tout au moins partagée. L'engagement procède en quelque sorte d'une réalité qui s'impose aux personnes, indépendamment de leur volonté, et qui les oblige, moralement et politiquement, d'une autre manière que ne le fait le militantisme ordinaire⁷. Le cas d'Aurore est à cet égard intéressant : il pointe la différence de nature entre un engagement militant classique – une sensibilisation préalable, une participation à des manifestations – et ce nouvel engagement fondé sur le choc d'une découverte : un enfant de sa classe est dans cette situation et c'est une chose qu'elle ignore.

L'urgence – qu'il s'agisse de l'urgence de remplir un dossier de demande de régularisation avant l'échéance de la circulaire Sarkozy de juin 2006 ou de celle consécutive à une arrestation – joue un rôle essentiel dans la forme prise par la mobilisation ; elle explique notamment le fait que les engagements au sein du RESF restent toujours ancrés dans la singularité des histoires de vie. L'urgence de la situation tient à son caractère potentiellement irréversible. On n'a pas affaire ici à des cas de détérioration progressive d'une situation ou à des dynamiques de précarisation, mais à des conclusions dont les effets sont tangibles : on ne reverra plus celui ou celle qui a été expulsé(e) vers le Mali ou vers la Chine⁸.

7. En ce sens, le choc émotionnel ressenti à la découverte d'une personne sans papiers dans son environnement immédiat vaut déjà engagement. Pour Patricia Paperman (1997), en effet, si l'émotion vaut engagement public, c'est qu'elle est sous-tendue par un jugement partageable sur ce qui est acceptable ou inacceptable. Sa conception cognitive des émotions se distingue de la perspective de James Jasper (1997), qui avec la notion de « choc moral » cherche à rendre compte d'une expérience sociale en amont de l'engagement.

8. Cette situation est dramatisée par la figure de la « chaise vide » qui a fait l'objet d'une campagne de sensibilisation de la part du RESF à la rentrée scolaire 2006.

Plus que l'atteinte aux droits de la famille, même si celle-ci peut choquer lorsque la préfecture argumente contre toute évidence, sur un arrêté de reconduite à la frontière, qu'il n'est pas porté une atteinte disproportionnée aux droits de l'intéressé à sa vie familiale, la violence du geste de l'expulsion (ou même sa menace) semble constituer l'un des principaux motifs d'engagement auprès des sans-papiers. Il y a scandale, mais un scandale qui ne tient pas tant à la violation d'une norme indiscutable qu'au sentiment d'une énorme disproportion entre le motif de l'action de l'État (l'irrégularité administrative) et la violence de la sanction (l'emprisonnement notamment, ou sa possibilité, et la reconduite à la frontière, autrement dit l'expulsion).

« Quand c'est le petit copain de son gamin qui risque de partir, explique Aurore, le choc, il est violent, et là, on ne pense plus. L'évidence est là : cet enfant ne peut pas partir. » « Quand on a fait signer la pétition pour la libération de M. K., raconte Odile, les gens demandaient : "Qu'est-ce qu'il a fait pour être en prison ?" Normal : rétention, prison, c'est pareil. On répond alors : "Il n'a pas ses papiers en règle". Les gens ne croient pas que c'est possible qu'on soit en rétention pour des problèmes de papiers. »

Or l'enracinement de l'engagement à partir d'une ou plusieurs rencontres avec des familles sans papiers et indissociablement l'histoire de cette rencontre constituent un socle expérientiel qui nourrit non seulement une critique du traitement que l'administration réserve aux personnes sans papiers, mais aussi celle du militantisme classique. Cette double critique se manifeste par l'expression, sous diverses formes, d'une réticence à la généralisation.

Le format de la critique : des réticences à la généralisation

L'essentiel de l'activité des militants du RESF consiste à prendre en charge chacun des sans-papiers qui se présente à eux et à chercher à obtenir, envers et contre tout, sa régularisation. Il s'agit moins de revendiquer des droits nouveaux, comme le droit de libre circulation des personnes sur lequel les mobilisations de sans-papiers des années 1990 ont mis l'accent (Mouchard, 2002 ; 2009), que d'être

présent et attentif aux difficultés des personnes sans papiers et de les accompagner lors de leurs interactions avec les autorités administrative et judiciaire. Or ces dernières font l'objet de critiques récurrentes dans les récits, tout en demeurant le plus souvent, comme c'est le cas pour l'expression des motifs d'engagement, indexées à la narration des situations et des expériences vécues.

Hélène : « J'ai reçu un monsieur qui était Tchétchène et il a expliqué qu'il avait été débouté par l'OFPRA [Office français de protection des réfugiés et apatrides] parce qu'on lui avait demandé comment il était sorti de son pays. Il a tout expliqué, très minutieusement, et on lui a rétorqué : "Vous mentez, vos informations sont trop précises. C'est quelque chose que vous avez appris !" C'est hallucinant ! »

Les retours de préfecture où les membres du RESF accompagnent les familles qui déposent une demande de régularisation ou se présentent à une convocation sont toujours l'occasion de comptes rendus indignés du traitement bureaucratique des demandeurs qui circulent souvent sur les listes e-mails et les blogs :

« Z., mère de famille arménienne, se pointe à la préf la semaine dernière, son permis de séjour arrivant à son terme.

La personne au guichet lui répond que ses services n'ont aucune trace du dossier de demande de renouvellement de permis que notre amie a envoyé. Qu'à cela ne tienne, Z. sort le récépissé de son envoi en recommandé ; la guichetière le prend, disparaît dans son arrière-boutique et revient une minute plus tard en disant : "Désolée, je viens à l'instant de perdre votre reçu..."

Plus aucune retenue !

(Heureusement, Z. dit toujours en riant que quand les autres femmes ont du rouge à lèvres dans leur sac, elle, elle a des photocopies, et sa demande de renouvellement ne s'arrêtera pas là !)

On connaissait déjà les queues interminables infligées des nuits entières pour essayer d'obtenir les fameux papiers, et les nombreuses arrestations au guichet (quelquefois accompagnées du rire de l'employée), mais là⁹...

9. « La préfecture de Marseille et les droits de l'homme », Milleboards.org, 26 juin 2009. Voir le témoignage d'une militante du RESF : Roselyne Rollier, « Chronique d'une journée ordinaire à la préfecture », Rue89.com, 9 juillet 2009.

Le récit, le témoignage, l'anecdote, semblent être les canaux privilégiés de la critique des pratiques administratives et policières par les militants du RESF. À la différence de ce que montre Luc Boltanski, Yann Darré et Marie-Ange Schiltz (1984), la critique ne s'inscrit pas dans une argumentation reliant un cas à une cause mais se confond avec le compte rendu richement documenté d'une situation vécue. Celui-ci ne relève cependant ni du diagnostic clinique, ni du témoignage juridique dont Michaël Pollak (1990, p. 189) souligne qu'il concourt à éliminer toute émotion. Les récits des pratiques administratives et policières ne sont jamais totalement distanciés : l'émotion est palpable dans les entretiens réalisés ; Hélène, comme on a pu le percevoir, laisse filtrer des indications de son indignation en concluant l'anecdote qu'elle raconte d'un « C'est hallucinant ! » ; le narrateur de l'interaction au guichet de la préfecture introduit des commentaires dans son récit : « Plus aucune retenue ! » « Mais là... »¹⁰. Si la réticence à la généralisation apparaît comme une constante dans les entretiens recueillis auprès des militants du RESF, cette réserve rend-elle pour autant impossible la subsumption sous des catégories plus universelles des critiques et des indignations vécues et restituées sous un mode personnel ? De fait, si les trajectoires de l'engagement des militants du RESF s'écartent des formes de politisation et d'action privilégiées par les militants syndicaux et politiques, leur refuser un caractère politique ne leur rendrait pas justice.

10. Daniel Mouchard (2002), qui s'est intéressé aux mouvements des sans-papiers des années 1990, montre également que la critique se focalise sur les aspects les plus quotidiens des institutions de proximité : demandeurs d'emploi, de logement ou d'asile en butte à la complexité des réglementations ou aux comportements des agents. Des récits d'expériences vécues se diffusent déjà via les tracts et les sites internet. « Cette critique à l'égard du proche, écrit-il, apparaît comme un préalable essentiel à la construction d'un discours plus général de dénonciation de l'État. » (p. 429) Et Daniel Mouchard s'emploie à montrer le continuum qui va des récits des maltraitances subies par les demandeurs à une revendication en termes de droits, en passant par une critique de l'État. Rien de tel avec le RESF : il n'y a ni critique de l'État construite ni élaboration d'une réflexion sur les droits comme le mouvement des sans-papiers des années 1995 à 1998 avait pu le faire, notamment avec la notion de « droit à la libre circulation des personnes ». La référence aux droits – droit à une vie familiale, droit à l'éducation – n'est pas totalement absente mais est plutôt mobilisée dans une perspective instrumentale, par exemple dans l'arène judiciaire.

Juin 2007, réunion d'un comité local du XX^e arrondissement de Paris. Une quinzaine de participants assis sur des chaises est regroupée en cercle dans la cour d'une école maternelle. Une fois que toutes les familles du comité ont été passées en revue, la discussion s'oriente sur les actions à envisager à partir de la rentrée scolaire prochaine. Pascale, enseignante dans le groupe scolaire et militante syndicale connue de la plupart des participants, s'est invitée à la réunion du comité local dont elle suit, de loin, les activités. Elle y prend sans plus attendre la parole : « Compte tenu de la situation politique et du rapport de force actuel, défavorable comme chacun sait, l'urgence est d'établir un front de résistance commun, d'une part avec les militants syndicaux, d'autre part avec les militants politiques... » Sabine lui coupe aussitôt la parole et rétorque sèchement : « C'est d'abord à l'école que les familles viennent raconter leur situation. Qui du front de résistance sera présent dans les écoles, chaque matin, pour parler avec les familles ? » « Il faut être là le matin », renchérit Angèle.

L'intérêt de cette situation est de confronter sous une forme quasi caricaturale deux formats d'engagement. D'un côté, un engagement civique, qui s'est façonné durant plus d'un siècle de conflits sociaux, dans lequel l'État, lorsqu'il menace les solidarités collectives, est appréhendé comme un adversaire à combattre et face auquel les collectifs organisés doivent s'unir, faire converger les luttes afin, comme le dit Pascale, d'établir un front de résistance commun. D'un autre côté se dessine un engagement fait préférentiellement d'attaches localisées et situées (l'école, son bâtiment, son trottoir et toutes les personnes familières qui s'y pressent quotidiennement, autour de laquelle des liens de solidarité – d'un genre particulier, c'est-à-dire, dans le cas présent, d'attachement – vont pouvoir trouver une accroche et se déployer progressivement, de proche en proche). Cette manière d'être engagé implique également de la constance dans la présence (« être là le matin »), afin de renforcer la confiance générée par la familiarité. Elle est en quelque sorte congruente à la situation des personnes sans papiers. Ces dernières, menacées dans la sécurité de leur lieu de vie, dans la continuité et le bien-être de leurs rapports familiaux, dans le maintien des liens et des attaches qu'elles ont noués avec leur

environnement, se voient offrir de quoi restaurer et soutenir ce qui fait l'assise de leur quotidien.

Ces deux formats d'engagement peuvent coexister plus pacifiquement. La notion de solidarité permet notamment d'assurer le passage entre les deux ; tous deux la revendiquent d'ailleurs dans les tracts, les pétitions ou sur des banderoles colorées accrochées au fronton des écoles (« Solidarité avec les familles sans papiers », « Parents d'ici venus d'ailleurs, quartier solidaire »). Là où pour les uns il s'agit de manifester une solidarité collective avec les sans-papiers en général, il s'agit pour les autres de montrer son attachement à des voisins et à des familles avec lesquelles les liens se sont resserrés. Il est d'ailleurs vraisemblable que certains militants du RESF investissent simultanément les deux acceptions du terme.

La rareté des situations d'affrontement est également due au fait que les militants plus chevronnés, lorsqu'ils s'y engagent, taisent leurs appartenances et se coulent généralement dans le format des comités locaux du RESF, ce qui constitue une différence notable avec la manière dont s'est construite, depuis le début des années 1970, la cause des sans-papiers (Siméant, 1998¹¹).

C'est le cas, par exemple, de Catherine, enseignante dans un collège de banlieue, qui a l'expérience des collectifs de sans-papiers des années 1990 pour y avoir milité. À la différence de la plupart des participants rencontrés ou interviewés, c'est sur la base de ses engagements antérieurs qu'elle a rejoint le comité local du groupe scolaire de sa fille, dans le XX^e arrondissement. Rien ne la distingue pourtant des autres personnes engagées : elle assure des permanences, accompagne des familles à la préfecture et en parraine une dont la situation juridique, sociale et humaine (cette famille malienne va de centre d'hébergement en centre d'hébergement) est particulièrement éprouvante et dont l'école, le comité local et Catherine constituent les seuls points d'ancrage. Lors des réunions du comité local, Catherine intervient assez peu et ne fait jamais état publiquement de son expérience

11. Johanna Siméant identifie, dans une perspective nourrie par la théorie de la mobilisation des ressources, des entrepreneurs de la cause des sans-papiers aux caractéristiques sociales bien différentes de celles des sans-papiers en grève de la faim. Parmi eux dominent des militants syndicaux et des militants d'extrême gauche.

antérieure, mais à plusieurs reprises on l'entend dire à ses voisins, en aparté : « Le RESF, c'est très différent comme militantisme. Ça n'a rien à voir avec le militantisme classique, c'est autre chose... »

Le cas de Vanessa est un peu différent : doctorante et militante engagée sur plusieurs fronts, elle a aussi l'expérience des collectifs de sans-papiers qu'elle soutient activement. Lorsqu'un comité du RESF se crée dans l'école maternelle de l'arrondissement parisien où sa fille est scolarisée, elle y participe ponctuellement, explique-t-elle : « Pour donner un coup de main, les aider à organiser, leur filer des tuyaux, un carnet d'adresse, rédiger des pétitions, *mais tout en respectant leurs façons de faire*. Même si leur orientation politique est incertaine, c'est toujours mieux des gens qui se mobilisent que des gens qui ne font rien. » (Nous soulignons.)

Dès lors que les militants politiques ou syndicaux adoptent le même format d'engagement que les militants du RESF, les préjugés négatifs à leur encontre tombent et le jugement est révisé :

Pierre : « Moi, par exemple, j'avais des a priori par rapport à F. [élu local] notamment. En fait, j'ai été très étonné de son implication, qui n'était pas qu'électorale. [...] Lui qui est une caricature, on se rend compte qu'il peut avoir ces émotions-là, c'est un homme comme les autres. [...] J'ai découvert – et c'est presque un plaisir – le monde politique dans ce qu'il a de plus vertueux et la valeur de faire de la politique dans ce qu'elle a de noble, d'utile. [...] Le fait d'avoir mis les pieds dedans, ils [les élus] ont pris conscience, comme nous, d'une réalité. Une fois que tu as pris conscience de cette réalité, tu peux plus t'en laver les mains. »

Cette révision du jugement sur les élus, et plus largement sur le monde politique municipal, est due à la capacité de ceux-ci à « s'impliquer », à « mettre les pieds dedans », à « ne plus pouvoir s'en laver les mains », autrement dit à ne pas demeurer dans une posture consistant à appréhender la situation d'un point de vue surplombant, détaché et distancié, à laquelle la qualité d'énarque et le mandat politique de l'élu en question, F., prédispose.

La politisation de la question des sans-papiers elle-même, découverte dans ces contextes, reste problématique pour les personnes

concernées. Ce caractère problématique se manifeste là encore sous la forme d'un rejet du lexique spontanément adopté par les militants politiques. La faible structuration des comités locaux, leur visibilité dans le paysage politique, l'ouverture des réunions, attirent en effet quelques militants de gauche et d'extrême gauche, à l'affût de mobilisations émergentes. Jeanne évoque ainsi les premiers pas du RESF dans son quartier du X^e arrondissement :

« Ces militants, sauf D. [secrétaire du PCF dans le X^e], aucun n'était dans un parti à ma connaissance. Il y avait bien quelques personnes d'extrême gauche, mais ils dérivent vite vers un discours globalisant, qui n'est pas très bien reçu. Je me souviens d'une intervention de X. [de la LCR¹²] qui, dans une réunion du comité de soutien, nous parle de l'évolution du capitalisme et des causes des migrations chinoises. [Rires.] C'était complètement décalé. Nous, c'était l'émotion et l'injustice brute qui nous faisait bouger ; on ne voulait pas de discours politiques, même si les sans-papiers, c'est bien un problème politique. Les plus actifs du RESF sont ceux qui ne sont pas engagés politiquement, sans doute à cause d'un problème de temps notamment. »

L'usage de catégories générales et d'un discours surplombant destinés à proposer une interprétation des situations rencontrées constitue un élément fédérateur des réunions politiques et un détour obligé de toute formation militante. Le recours à ce type d'arguments (dans le cas présent, il s'agit de « l'évolution du capitalisme » et « des causes des migrations chinoises ») dans une réunion d'un comité local tombe à plat en raison de l'impuissance de ces arguments à résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les militants (ici, faire le point sur l'évolution de la situation des familles sans papiers du quartier). Cette manière de faire de la politique est rejetée en raison de son décalage avec l'urgence des situations à traiter ici et maintenant.

La réticence à mettre en forme tant la situation des sans-papiers que le combat engagé par le RESF dans des catégories politiques générales doit être enfin interrogée à partir de ce que les militants ont

12. Ligue communiste révolutionnaire. Parti politique trotskiste fondé en 1974 et qui a fait l'objet en 2009 d'une autodissolution dans le Nouveau Parti anticapitaliste (NPA).

ainsi le sentiment de perdre. Si le discours politique usuel, et son cortège de catégories générales, est récusé avec force, Odile reconnaît, voire même revendique, une dimension politique à la question des sans-papiers et au combat qu'elle mène, une dimension politique qui accorde une place à l'émotion. Mais ce qui est perdu dans la politique ordinaire n'est pas seulement l'émotion ou l'affectif, ce sont aussi les personnes au nom desquelles et pour lesquelles se réalise l'action politique ou militante.

Aurore : « Quand on fait partie d'un parti [politique], qu'on fait une grève, une manif... C'est quand même plus impersonnel ! Je sais pas comment dire... Là, c'était se battre pour une personne qui est là, qui est réelle. »

« Politiser » la question des sans-papiers va donc consister à trouver des façons de mettre en avant ce que les situations singulières qui ont provoqué le « choc » de la rencontre ont en commun et ce qu'elles doivent à des décisions politiques nationales – lois sur le séjour des étrangers, fixation de quotas nationaux d'expulsions, etc. – sans transformer pour autant les victimes de ces politiques en un agrégat. « Les chiffres ont un visage », est un slogan employé dans plusieurs circonstances par le RESF : il témoigne non seulement de ce souci de ne pas déshumaniser la cause des sans-papiers mais joue comme un rappel à vocation critique : ne pas oublier, derrière les chiffres préfectoraux (de refoulés, de « déboutés », d'expulsés, etc.), la souffrance, bien réelle, qu'elle tend à abstraire¹³. Aborder d'emblée la question des sans-papiers à travers la catégorie du capitalisme, par exemple, participerait d'une certaine façon de cette logique. Elle risquerait de plus de faire oublier la responsabilité qui incombe, ici, maintenant et à chacun(e), vis-à-vis des sans-papiers présents en chair et en os.

13. Le texte présentant l'exposition de Bernard Gaudillière, adjoint au maire de Paris, en avril-mai 2009 à Lyon débute ainsi : « Fin 2008, le gouvernement français se targue d'avoir procédé à 29 796 expulsions de sans-papiers dans le courant de l'année écoulée. Le ministère de l'Immigration et de l'Identité nationale a fait preuve d'application ! Derrière ces chiffres, froids et anonymes, on se garde bien de rappeler qu'il y a des gens. On parle de dossiers, de situations administratives, de procédures, de textes de lois... jamais de personnes, de parcours, de familles ou de vies. »

Le travail de constitution des dossiers de régularisation des personnes sans papiers pris en charge par le RESF introduit une tension entre, d'un côté, la hantise de la déshumanisation et le souci de la singularité des personnes et, d'un autre côté, le fait de se plier au traitement administratif des personnes dans le format attendu par la préfecture. En effet, ce travail n'est jamais, au moins la première fois, un acte anodin et ceux qui s'en acquittent en éprouvent un certain malaise. Les militants font un parcours à rebours, des rencontres et des personnes qui leur sont souvent devenues proches vers une série de pièces administratives qui condensent leur vie, sous une forme spécifique : celle du numéro à dix chiffres d'immatriculation, des actes, certificats, déclarations, attestations, quittances, appelées « preuves de vie en France » par la préfecture. L'insistance, récurrente dans les entretiens, sur les liens tissés peut être ainsi interprétée comme une opposition aux quantifications que produisent tant les logiques administratives que les passages – trop hâtifs – aux catégories universelles.

Quel type de politisation reste cependant compatible avec le souci de la singularité des cas et des personnes « réelles » ? Il n'est pas rare en effet que la défense de cas individuels par un collectif mobilisé tende à empêcher la construction d'une cause collective. Éric Agrikoliansky (2003) a montré comment l'usage du recours hiérarchique par la Ligue des droits de l'homme (LDH) en vue de la défense des cas qui lui sont soumis pouvait constituer un obstacle à la politisation de ces derniers. Alors même qu'elle dénonce publiquement les lois Pasqua au regard des principes fondamentaux du droit républicain, la LDH met en évidence, lorsqu'elle défend des dossiers individuels relatifs au séjour des étrangers, le caractère exceptionnel et singulier du malheur de la victime, en mobilisant le registre de la pitié plutôt que celui des principes généraux. Ce fait semble résulter d'une expérience des interactions avec les autorités administratives, insister sur la souffrance de la victime ayant montré une meilleure efficacité qu'user des « rhétoriques généralisantes » (Agrikoliansky, 2003, p. 78).

Les militants du RESF, lorsqu'ils sont en situation d'adresser des courriers à la préfecture, n'hésitent pas non plus à demander au préfet d'accorder à l'étranger concerné une régularisation « à titre

exceptionnel » en évoquant des raisons « humanitaires », cette stratégie s'étant d'ailleurs révélée payante à plusieurs reprises. Cependant, si le souci de « sauver la victime » n'est sans doute pas moins grand chez les militants du RESF que chez les militants de la LDH, leur insistance sur les situations individuelles et les souffrances qui leur sont liées n'a pas qu'une vocation stratégique : relayée par les pétitions, les tracts, les e-mails, les blogs, etc., elle entend faire prendre conscience de la situation des familles et des jeunes majeurs sans papiers à un public large. Le cumul même des situations de détresse publicisées, loin de sacrifier l'exemplarité politique de chacune, tend au contraire à la démultiplier. Les tensions entre, d'un côté, le souci du respect de la singularité des personnes et, de l'autre, la possibilité pour les militants de ne pas rester confinés dans une logique du « cas par cas », qui empêcherait toute inscription dans des catégories civiques, finissent par s'apaiser dans l'opération consistant à rendre visible la nature du bien commun atteint par les procédures d'expulsion.

— Une communauté rendue visible

Le paradigme des nouveaux mouvements sociaux a mis en évidence la dimension identitaire de l'action collective : les revendications étudiantes, féministes, régionalistes, antinucléaires, s'agrègent autour de la constitution d'une identité collective spécifique articulée sur l'identification d'objectifs et la désignation d'adversaires (Touraine, 1978). L'identité collective y est pensée comme un processus en train de se faire, dans le mouvement même qui consiste à se mobiliser et à s'opposer à d'autres collectifs (Melucci, 1995). Elle confère à l'opposition entre « nous » et « eux » une dimension structurante de l'action collective (Polletta, Jasper, 2001) qui laisse de côté d'autres manières de construire l'identité du groupe mobilisé. Des travaux plus récents ont ainsi mis l'accent sur l'élaboration parallèle de la visibilité du problème soulevé et de l'identité collective du groupe qui le porte dans l'espace public : la cause défendue et l'identité du groupe procèdent moins d'une dynamique d'opposition entre « eux » et « nous » que d'un travail continu de mise en

visibilité en vue de les faire exister aux yeux de soi et des autres (Bleil, 2005). L'attention portée à la visibilité est susceptible de fertiliser l'analyse de l'action collective dès lors que l'on s'interroge systématiquement sur ce qui est rendu visible. Ainsi, dans le cas qui nous occupe, ce n'est pas l'identité collective du groupe mobilisé qui fait l'objet d'un travail politique de mise en visibilité, mais quelque chose d'autre... Quelque chose comme une « communauté ». C'est ce déplacement consistant à inclure les sans-papiers et les personnes qui se mobilisent dans une même communauté affectée que nous allons examiner.

Que nous disent les militants du RESF ? « Ils sont ici, parmi nous », « Ils paient des impôts », « Ils enrichissent la France », « Leurs enfants sont nés en France », « Leurs enfants sont les copains de nos enfants », « Ils sont nos voisins »¹⁴. Une pétition du RESF 75 intitulée « Nous restons à leurs côtés », en février 2007, débute ainsi : « Depuis des mois, des enseignants, des parents d'élèves, des élèves eux-mêmes, des étudiants et de nombreux citoyens, par dizaine de milliers, manifestent, signent des pétitions, se rendent devant les préfectures pour dire leur colère contre une politique qui brise leurs vies, la vie de leurs élèves, de leurs copains, des copains de leurs enfants. » La vie brisée n'est pas ici seulement celle des familles sans papiers, elle est indissociablement la vie de ceux qui s'engagent et de ceux qui sont reconduits à la frontière ou menacés de l'être. On est alors conduit à faire l'hypothèse que ce qui est affecté par l'expulsion ou sa menace n'est pas seulement une personne ou une famille, mais une sorte de

14. Ces expressions font écho, quasiment mots pour mots, à la revendication d'appartenance du « Manifeste des sans papiers », publié dans le journal *Libération* en février 1997 et lu, par Madjiguène Cissé, dans le film intitulé *Nous, les sans-papiers de France*. Le texte dit notamment : « Nous vivons parmi vous, pour la plupart depuis des années. [...] Nous payons nos impôts, nos loyers, nos charges... et nos cotisations sociales. [...] Nous enrichissons la France de nos diversités. [...] Nous vivons fréquemment aussi avec nos conjoints et nos enfants nés en France ou venus tout petits. [...] Nous avons donné à nombre de ces enfants des prénoms français ; nous les envoyons à l'école de la République. Nous avons ouvert la voie qui devrait les conduire à l'acquisition de la nationalité française. [...] Nous avons en France nos familles, mais aussi nos amis. » Les paroles des militants du RESF se présentent donc comme l'affirmation d'une reconnaissance de cette appartenance.

communauté, constituée par les sans-papiers et ceux qui protestent contre leur expulsion¹⁵.

Comment prend forme et se donne à voir cette communauté, dont ceux qui s'y engagent estiment devoir répondre ? Il convient de rappeler que le RESF se constitue au sein des lycées puis essaima dans les écoles primaires et les collèges. Si l'école républicaine française ne se prête pas à la reconnaissance d'un espace pluriculturel, il n'en demeure pas moins qu'elle apparaît comme un des rares lieux où la rencontre effective entre sans-papiers et citoyens ordinaires devient possible. Au sein de l'école et en raison de sa sanctuarisation républicaine, les parents sans papiers ne sont pas identifiés immédiatement comme tels, mais d'abord comme des parents d'élèves. La dynamique de mobilisation ne repose pas tant sur la charge émotionnelle que produirait spécifiquement la vulnérabilité propre à l'enfance ou à l'adolescence, même si cette dimension peut être présente, que sur l'existence d'un milieu permettant la coexistence effective de parents français, de parents immigrés en situation régulière et de parents sans papiers que rien ne permet a priori d'identifier comme tels. En temps ordinaire, c'est-à-dire en l'absence de menace, chacun conduit sa vie sans nécessairement prêter attention à celle des autres, s'inscrit dans des relations de sociabilité diffuse (Barbichon, 2001) et tisse parfois des liens affinitaires ou d'entraide dont les enfants sont souvent les vecteurs. Durant des années, dans les mêmes écoles, des familles sans papiers se sont probablement intégrées silencieusement à la société française. Ce sont, d'une part, l'irruption d'une menace et, d'autre part, le fait que la personne menacée se tourne vers un enseignant, un parent de la classe, un de ses voisins, qui activent « le sentiment subjectif [...] d'appartenir à une même communauté » (Weber, 1995 [1922], p. 78) et indissociablement fait exister celle-ci et met en mouvement ceux qui s'y reconnaissent. L'institution scolaire offre de surcroît des appuis : la notion quelque peu abstraite jusqu'alors de

15. Miguel Benasayag et Angélique Del Rey (2008) développent, dans une version plus psychologique, une idée proche à travers la notion d'« effet miroir ». Ils défendent la thèse selon laquelle la politique menée à l'encontre des migrants en situation irrégulière produit des traumatismes et des chocs psychologiques, à la fois sur les sans-papiers et leurs enfants, et sur les camarades de classe de ces derniers.

« communauté scolaire »¹⁶ devient tangible et trouve même à s'incarner, comme ce fut le cas en janvier 2006 lors d'une journée « Écoles mortes ». Enseignants, parents, personnels de cantine et de service, enfants, soit plusieurs centaines de personnes, se sont rassemblés devant les quatre écoles du groupe scolaire où Karima avait scolarisé ses enfants, avant de s'ébranler en cortège vers la préfecture pour réclamer et obtenir sa régularisation.

La communauté ainsi révélée s'accompagne, non pas d'un effacement, mais d'une recomposition des lignes de clivage antérieures. Dans les deux comités locaux observés, des adhérents des associations de parents d'élèves sont présents. Dans une des écoles, le comité du RESF et l'association de parents ne cessent de se renforcer mutuellement, contribuant ainsi à étoffer leurs forces militantes respectives : de simples adhérents ou sympathisants de la FCPE¹⁷ s'engagent dans le comité du RESF et donnent sans compter du temps qu'ils ne trouvaient pas jusqu'alors pour l'association de parents d'élèves, cependant que des membres actifs du comité local adhèrent et s'investissent dans la FCPE. Cette dynamique bute cependant, à certains moments (élections des représentants des parents d'élèves, préparation des conseils d'école, etc.), sur l'émergence de tensions au sein du conseil local de la FCPE : le comité du RESF se voit reprocher d'occuper tout l'espace et toutes les énergies. Dans le groupe scolaire, aux côtés de la FCPE, une association locale de parents est également

16. L'idée de communauté scolaire est ancienne, même si le terme ne s'est imposé qu'aux alentours de 1968 pour traduire un déplacement de la classe vers l'établissement (Derouet, 1992). La loi de juillet 1975 précise que la communauté scolaire inclut le personnel, les parents et les élèves, et reconnaît aux parents le droit d'être informés et de siéger dans les conseils d'école. À partir de 1989, la loi d'orientation sur l'éducation lui préfère la notion de communauté éducative pour désigner la communauté constituée des élèves et de tous ceux qui, dans l'établissement ou en relation avec lui, participent à leur éducation : parents, enseignants, personnel non enseignant, autres intervenants... Très présente dans les documents pédagogiques ou dans les discours des associations de parents d'élève, la notion de communauté scolaire peine à s'incarner, à l'exception des fêtes des écoles qui lui donnent corps le temps d'une matinée.

17. La Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) est la première fédération française de parents d'élèves. Proche des partis politiques de gauche, elle défend les valeurs d'une école laïque, gratuite et solidaire. Elle est présente dans l'école comme dans le groupe scolaire observé. La fédération parisienne comme la fédération nationale soutiennent explicitement le RESF.

implantée¹⁸. La création du comité du RESF, en rassemblant plusieurs membres de chacune des deux associations, vient bouleverser les lignes établies jusque-là : les rivalités antérieures sont mises en veilleuse, mais les fonctionnements internes des deux associations se trouvent affectés par ces investissements parallèles. Il est fréquemment rappelé au cours de leurs réunions respectives que les difficultés bien réelles que rencontrent les familles sans papiers ne sont pas les seules difficultés que connaît le groupe scolaire et qu'il est nécessaire de s'engager aussi sur les autres fronts. Les parents qui font entendre cette voix appréhendent, ce faisant, le risque de déchirure de cette même communauté dont ils estiment eux aussi devoir répondre.

La création des comités du RESF manifeste également l'existence de deux formes différentes d'affiliation à la communauté qu'autorise l'école : une affiliation de nature civique qui mobilise les valeurs de la solidarité républicaine et qui revendique le droit à l'éducation pour tous les enfants ; une affiliation fondée sur un niveau de bien moindre extension, celui d'une communauté de voisinage, troublée dans ses repères et dans ce qui en fait la tranquillité lorsqu'elle découvre à la fois le statut juridique et la menace qui pèse sur un ou plusieurs de ses membres. Ces deux formes d'affiliation cohabitent : d'une part, elles encouragent la participation des militants familiers des collectifs de sans-papiers et des militants du RESF à des actions communes¹⁹ ; d'autre part, elles peuvent coexister aussi au sein d'une même personne. À rebours du processus de montée en généralité, elles permettent aussi le cheminement inverse : s'engager au nom de principes civiques et militants déjà constitués et accepter qu'ils s'estompent dans l'activité militante, au profit d'appuis plus localisés et personnalisés. Catherine, par exemple, enseignante en collège évoquée plus haut, a

18. Bien qu'elle recrute des parents aux convictions politiques moins marquées que la FCPE, l'association locale en question défend des valeurs proches de celle-ci. Au cours des années précédant l'observation, elle est devenue majoritaire au sein de l'ensemble du groupe scolaire aux élections des représentants des parents d'élèves.

19. C'est par exemple le cas des manifestations-farandoles qui se déroulent à Paris entre 2006 et 2007, et qui ont pour particularité de démultiplier les points de rassemblement dans les quartiers parisiens, au niveau de chaque école, avant de converger en cortège vers un point central (canal Saint-Martin, canal de l'Ourcq).

rejoint le comité local de l'école de sa fille sur la base de convictions politiques et syndicales et d'engagements antérieurs dans les collectifs de sans-papiers. À travers le soutien attentif et précautionneux de la famille malienne qu'elle défend et qui, privée d'un emploi et d'un logement fixe, se trouve être en grande détresse matérielle et morale, elle fait l'expérience d'un engagement rapproché qui la laisse épuisée.

Via l'école, la mobilisation du RESF naît et reste ancrée dans la vie quotidienne des acteurs : les sans-papiers une fois connus sont rencontrés tous les jours à l'heure de la rentrée et de la sortie des classes, ce qui offre évidemment une base expérientielle forte pour la continuation de la mobilisation.

Les parrainages républicains organisés à Paris dans le cadre des mairies d'arrondissement participent fortement à cette inscription territoriale de l'action autour des sans-papiers, tout en laissant place à l'affirmation de valeurs républicaines ou universelles. Ils participent ainsi au travail politique du RESF. La dimension institutionnelle, voire solennelle de ces parrainages (présence systématique du maire et de nombreux élus, célébration dans la salle des fêtes ou des mariages...), en fait certes des moments importants de remobilisation. Mais le succès des parrainages peut aussi s'expliquer par les médiations satisfaisantes qu'ils construisent entre les expériences singulières de la rencontre de personnes sans papiers et certains formats civiques : ces cérémonies publiques permettent de manifester une solidarité collective avec les sans-papiers en général, tout en montrant son attachement à des voisins et à des familles avec lesquelles les liens se sont resserrés. Les auspices républicains sous lesquels se place cet engagement offrent ainsi une voie de politisation qui respecte la fidélité à l'expérience première de la rencontre²⁰.

Le thème du « voisinage » s'impose ainsi peu à peu, esquissant une reconfiguration de la question des sans-papiers, qui n'est pas d'ailleurs le monopole du RESF puisque d'autres acteurs historiques s'en emparent (CIMADE, 2006). Mais si la communauté de voisinage qui

20. En ce sens, les parrainages réalisés à l'initiative du RESF assument pleinement la personnalisation des relations avec les sans-papiers, contrairement à ceux de la fin des années 1990 qui ne sont parvenus à s'imposer qu'à la suite de toute une série de réglages tenant à distance l'affectif et la personnalisation, pensés comme non politiques.

se dessine est en partie préexistante, à travers l'école, elle est aussi révélée à elle-même par l'atteinte portée à l'un de ses membres. C'est la menace d'expulsion d'un ou plusieurs de ses membres, menace dont l'arrestation d'au moins l'un d'entre eux a cessé d'être un horizon abstrait (comme cela est le cas à travers les injonctions administratives – invitation à quitter le territoire, obligation à quitter le territoire français, arrêté préfectoral de reconduite à la frontière – reçues par courrier postal), qui met en branle une communauté jusque-là en partie virtuelle et la fait exister aux yeux de chacun de ceux qui s'y reconnaissent, mais aussi auprès d'un plus large public.

— Une réinscription originale de la question des sans-papiers dans l'espace public

En faisant émerger le problème des jeunes majeurs et des parents d'élève menacés d'expulsion et en dénonçant les effets inhumains des politiques du chiffre en matière d'expulsion, les militants du RESF ont incontestablement contribué à réinscrire la question des sans-papiers dans l'espace public français à partir du milieu des années 2000. Nous avons voulu dans ce chapitre souligner la spécificité du travail politique réalisé par ces militants au sein de l'espace des mouvements sociaux. Cette spécificité apparaît, au terme de l'enquête, dans la façon dont se sont manifestées et ont été résolues les tensions entre une inscription localisée d'expériences militantes soucieuses de la singularité des personnes défendues, d'une part, et la volonté de faire valoir un problème général concernant les familles et les jeunes majeurs sans papiers, d'autre part.

Si le seul registre compassionnel tend en effet à s'épuiser dans une relation idiosyncrasique étrangère à toute forme de politisation (Boltanski, 1993), la valorisation des dimensions personnelles propres à chaque situation rencontrée dans les écoles tend au contraire ici à être constituée comme une ressource participant à un travail politique. Éloigné de la construction d'une cause qui suppose un processus de montée en généralité faisant abstraction de la singularité des cas, ce travail politique fait émerger une autre modalité du général constitué à l'inverse par le cumul des situations dénoncées, qui rappellent jour

après jour le sort réservé aux victimes des nouvelles politiques migratoires. Cette modalité du général présente la particularité de rester compatible avec le bien commun que les militants s'emploient à rendre visible et ainsi à défendre : une communauté qui ne saurait s'accommoder de l'exclusion de l'un de ses membres au motif de sa non-conformité administrative. Si, sur le plan empirique, la communauté dont il est question tend à se confondre avec la communauté scolaire ou la communauté de voisinage, le travail politique mené par les militants du RESF maintient ouvert la possibilité de son extension.

Résister au quotidien ?

Sous la direction de Bruno Frère et Marc Jacquemain



SciencesPo.
Les Presses

| FICHE ELECTRE A VENIR

La loi de 1957 sur la propriété individuelle interdit expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit (seule la photocopie à usage privé du copiste est autorisée).

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, du présent ouvrage est interdite sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 3, rue Hautefeuille, 75006 Paris).

2013 © PRESSES DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES